



Direction des finances et contrôle de gestion
N° tél. : 01.69.49.76.39
N/Réf. : NDA/VA/PV

DECISION N° 2011/49

OBJET : Décision mettant fin à la régie de recettes instituée auprès du service scolaire de la commune d'Yerres pour l'encaissement des produits issus de la vente de boissons au personnel communal dans le cadre de la restauration collective

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU la décision n° 99/241 du 05/10/1999 instituant une régie de recettes auprès du service scolaire de la commune d'Yerres pour l'encaissement des produits issus de la vente de boissons au personnel communal dans le cadre de la restauration collective

Vu la décision 99/98 du 22/04/1999 autorisant les régisseurs titulaire et mandataire à utiliser l'euro pour réaliser leurs opérations,

Vu les arrêtés 99/989 du 05/10/1999 et 2008/424 du 27/05/2008 portant nomination des régisseurs titulaire et mandataire de la régie de recettes,

CONSIDERANT les modifications intervenues dans l'organisation du service scolaire et de la restauration collective,


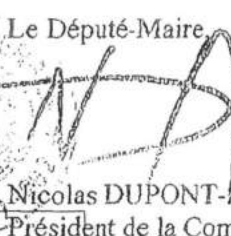
VU l'avis conforme du Trésorier Principal de Brunoy,

DECIDE

Article 1^{er} : la régie de recettes auprès de la commune d'Yerres pour l'encaissement des produits issus de la vente de boissons au personnel communal dans le cadre de la restauration collective est annulée,

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à Yerres, le 16 mars 2011

 Le Député-Maire


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20110316-2011-49-AU

Date de signature : -

Date de réception : 11/04/2011

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

